

## Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **LS PROTHIO/SPIROX***

*de la société*                      *LIFE SCIENTIFIC LTD*  
*enregistrée sous le*        *n° 2023-2578*

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) **est autorisée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	LS PROTHIO/SPIROX FLEXURE PROGRESTAR
Type de produit	Générique
Titulaire	LIFE SCIENTIFIC LTD Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, D04 V972 DUBLIN 4 Irlande
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	160 g/L - prothioconazole 300 g/L - spiroxamine
Et	dont l'origine est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	383-2020.01
Numéro d'AMM	2220054
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 03/11/2023

Pour le directeur général et par délégation  
Le directeur des autorisations  
de mise sur le marché

DocuSigned by:  
*Bertrand BITAUD*  
33BC435FF8C6444...